



Arrêt maladie de 3 jours mais temps de travail à effectuer devai

Par **VALOU77**, le **18/02/2013** à **17:16**

bonjour
Je suis en arrêt maladie pour 3 jours mais pendant ces 3 jours je devais effectuer 28h00 de travail. Combien d'heure mon employeur va-t-il retirer de mon salaire? Si la réponse est 28, la sécurité sociale va-t-elle me verser des indemnités étant donné que la durée d'une journée de travail devrait être de 7h00?
merci de vos réponses

Par **chaber**, le **18/02/2013** à **17:27**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **Lag0**, le **18/02/2013** à **18:38**

Bonjour,
Il y a plusieurs méthodes pour calculer la retenue sur salaire en cas d'absence, mais la Cour de Cassation ne reconnaît que la méthode de l'horaire réel. L'employeur doit donc faire le rapport entre l'horaire que vous auriez dû faire pendant cet arrêt sur le total d'heures "travaillables" dans le mois.
Pour les indemnités, cela dépend de la situation. Si vous êtes soumis aux 3 jours de carence, vous ne toucherez rien pendant ces 3 jours d'arrêt.